



## ARRÊTÉ AB\_0436\_2026

**Objet : Stationnement temporairement règlementé dans le cadre de la sensibilisation au tri des déchets et à la distribution de composteurs dans le cadre du marché les mardis de juin 2026**

Monsieur le maire de Bonneville

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** la demande formulée par monsieur PIROUX Stéphane, ambassadeur du tri à la CCFG en date du 28 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour le bon déroulement de la distribution de composteurs, d'autoriser monsieur PIROUX Stéphane à occuper la place de stationnement temporaire rue Hector Guy ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Afin de stationner un camion dans le cadre de la sensibilisation au tri des déchets et à la distribution de composteurs sur le marché hebdomadaire du mardi, monsieur PIROUX Stéphane est autorisé à occuper la place de stationnement en zone orange, située rue Hector Guy, les **mardis 2, 9, 16, 23 et 30 juin 2026 de 7h00 à 13h00.**

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement à cet emplacement pourra être considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une contravention.

**ARTICLE 3:** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

**ARTICLE 5:** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur VALLI, président de la communauté de communes Faucigny-Glières,
- Madame la cheffe de la police intercommunale,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie,
- Monsieur le commandant du corps des sapeurs-pompiers de Bonneville,
- Commerçants,
- Stéphane PIROUX, ambassadeur tri.